

FF 2022 www.droitfederal.admin.ch La version électronique signée fait foi



Référendum

contre la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59a–66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹, vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)², décide:

- La demande de référendum contre la modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
- Sur 69 797 signatures, 301 ont été déposées avec attestations de la qualité d'électeur.
- 3. En application de l'art. 2, al. 2, de la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (loi COVID-19)³ et l'ordonnance du 12 mai 2021 concernant l'attestation de la qualité d'électeur pour les référendums et les initiatives populaires au niveau fédéral pendant la période de l'épidémie de COVID-19 (ordonnance COVID-19 attestation de la qualité d'électeur)⁴, la Chancellerie fédérale a transmis aux services compétents 60 282 signatures déposées sans attestations de la qualité d'électeur. Après vérification des indications, les services compétents ont attesté 51 822 signatures.
- 4. Pour constater l'aboutissement du référendum, la Chancellerie fédérale a pris en compte les 301 signatures déposées avec attestations de la qualité d'électeur (ch. 2) et les 51 822 signatures attestées ultérieurement (ch. 3).
- 5. Sur 52 183 signatures prises en compte, 51 972 sont valables.

1 RS 161.1

² FF **2021** 2326

3 RS 818.102

4 RS 161.17

2022-0800 FF 2022 640

- 6. La présente décision est publiée dans la Feuille fédérale et communiquée à:
 - Comité de référendum «Filmsteuer Nein», Neuengasse 20, 3011 Berne

14 mars 2022 Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

Référendum contre la modification du 1er octobre 2021 de la loi fédérale sur la culture et la production cinématographiques (Loi sur le cinéma, LCin)

Signatures par canton

Canton	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	11 620	64
Berne	5 818	32
Lucerne	2 720	3
Uri	181	0
Schwyz	1 307	1
Obwald	333	1
Nidwald	267	0
Glaris	626	0
Zoug	975	3
Fribourg	1 162	7
Soleure	1 523	4
Bâle-Ville	1 351	2
Bâle-Campagne	1 748	9
Schaffhouse	491	0
Appenzell Rhodes-Ext.	451	1
Appenzell Rhodes-Int.	70	0
Saint-Gall	3 383	4
Grisons	1 389	3
Argovie	4 951	22
Thurgovie	1 281	16
Tessin	603	7
Vaud	7 594	7
Valais	785	20
Neuchâtel	819	5
Genève	432	0
Jura	2128	0
Suisse	51 972	211